

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/JUIL/070	OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2019
<u>Date du conseil municipal</u> 16/07/2020	
<u>Date de la convocation</u> 10/07/2020	
<u>Date de l'affichage</u> 24/07/2020	

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 10 juillet 2020.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Alban **LANSSELLE**, Catherine **OUSSET**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **SCHUT**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Luis-José **TENTE MARQUES**, Valérie **JACKY**, Sylvie **POIRIER**, Angélique **RAPPAILLES**, Frédéric **BRUNOT**, Nimca **CIGE**, Cédric **CONTENT**, Suzanna **MARTINET**, Mahmut **GÜNER**, Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**, Aymeric **DUROX** (arrivée à 19h34).

Madame OUSSET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération n°2019/AVR/049 en date du 15 avril 2019 par laquelle le Conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'exercice 2019 du service annexe de l'assainissement,

VU la délibération n°2020/JUIL/069 de ce jour par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de 163 772,21€ et le déficit d'investissement de 122 532,65 € que présente le compte administratif 2019,

CONSIDERANT l'excédent de clôture des restes à réaliser d'investissement pour la somme de 52 552,92 €,

Vu le budget annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, avec 28 voix Pour et 1 voix Contre (A. DUROX),

ARTICLE 1 :

CONFIRME le report sous l'imputation « 002 » des recettes de la section de fonctionnement de la somme de 99 819,48 €.

ARTICLE 2 :

CONFIRME le report sous l'imputation « 001 » des dépenses de la section d'investissement de la somme de 122 532,65 €.

ARTICLE 3 :

CONFIRME le report sous l'imputation « 1068 » des recettes de la section d'investissement de la somme de 63 952,73 €.

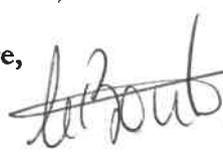
ARTICLE 4 :

PREND acte du report de l'excédent des restes à réaliser de la section d'investissement pour la somme totale de 58 579,92 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 16 juillet 2020

Le Maire,




Nolwenn LE BOUTER

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20200731-2020-JUIL-070-DE
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020